

ATTESTATION À REMETTRE EN CAS D'ERREUR OPÉRATIONNELLE

À remettre au requérant par les forces de l'ordre

Conditions cumulatives d'indemnisation :

- 1. Vous ne devez pas être concerné(e) par l'enquête
- 2. Votre logement doit avoir été endommagé par erreur par les forces de l'ordre

⚠ Seuls les frais de remise en état à l'identique de la porte seront remboursés.

À remplir par les forces de l'ordre

Date de l'opération : / /
Adresse du logement perquisitionné par erreur :
N° Rue
•
Code postal Ville
Porte blindée : Oui ONon
Nom du service enquêteur :
• Téléphone :
E-mail :
Numéro de procès- verbal :
Juridiction / parquet :
Nom du magistrat (le cas échant) :
Cachet et signature de l'agent :
• Fait à :, le / /
, Tait a, ie, ie /
Requérant concerné (à qui l'attestation est remise)
Requerant concerne (a qui i attestation est remise)
Nom / Prénom :
Qualité : O Propriétaire occupant O Propriétaire bailleur O Locataire O Autre

Pièces à joindre à votre demande :

- 1. Cette attestation complétée
- 2. Photo de la porte endommagée
- 3. Carte d'identité ou extrait Kbis
- 4. Facture acquittée des réparations
- 5. Titre de propriété et/ou contrat de bail
- 6. Attestation de non-prise en charge par assureur et/ou bailleur



